

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, M. SARTON.

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, E. JOVILLAIN pouvoir P. GERBAZ, V. MOUCHET pouvoir M. SARTON, D. SIMONEAU pouvoir C. MASCAGNI.

Date de convocation du conseil municipal : 31/03/2023

Délibération N° 2023-04-07 : Vote des taux d'imposition 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1982 ;

Vu la loi de finances pour 1985 (articles 99 et 101) et la loi de finances pour 2023 ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération N°2023-04-06 du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

Considérant qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part communale et départementale de la TFPB sont fusionnées et affectées aux communes depuis l'année 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à la majorité des membres du conseil municipal (Monsieur Mattieu Sarton votant contre + pouvoir Viviane Mouchet et Madame Christelle Mascagni votant abstention + pouvoir Didier Simoneau),

- **Fixe** les taux d'impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2023 à :
- 29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 71,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - 13,58 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (majorée de 60% depuis 2019)

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER




Le Maire,
Jean-Luc SOULAT


